

Traversée de Roquebrune Cap-Martin

Samedi 13 et dimanche 14 septembre 2008

Bulletin d'inscription

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../..... Sexe : H F Catégorie :

Adresse :

.....

E-mail :@.....

Téléphone :

Licencié : FFN - Non licencié

Seule la licence pour la saison en cours (2007/2008) est valable sur les compétitions de natation en eau libre.

Club :

N°Licence :

Distance : 500m poussins 1500m benjamins 1500m open 5000m

10000m 3x1500m.

Pour les licenciés FFN joindre à ce bulletin correctement rempli :

→ la photocopie de la licence FFN. L'original de la licence sera demandée le jour de la course, au marquage.

→ un chèque de 10 E pour le 500m, 1500m, 5000m et 10000m et 15 E pour le 3X1500m à l'ordre FFN côte d'azur.

Pour les non licenciés joindre à ce bulletin correctement rempli :

→ un certificat médical de moins de 3 mois autorisant la pratique de natation en compétition

→ la demande de licence dûment remplie afin d'être assuré sur cette compétition

→ un chèque à l'ordre de la FFN côte d'azur.

→ une photocopie de la carte d'identité.

A renvoyer par courrier au plus tard avant le lundi 8 septembre 2008 à l'adresse suivante :

Rémi Besson

1853 BAT A corniche des serres de la madone

06500 Menton.

Seuls les dossiers complets seront pris en compte.

Je déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement de la 5^{ème} traversée de Roquebrune Cap-Martin dans sa totalité et je m'engage à le respecter sous peine d'exclusion et de disqualification de la compétition. Je déclare également ne présenter aucune contre-indication à la natation.

Date et signature

Pour les mineurs, autorisation parentale :

Je soussigné (e) Nom : Prénom :

En qualité de Autorise mon enfant A participer à

l'épreuve dem de 5^{ème} traversée de Roquebrune Cap-Martin du 13 et 14 septembre 2008 et certifie que mon enfant est capable de nager en mer la distance requise et j'atteste qu'il ne présente aucune contre-indication médicale.

Date et signature

GARANTIES DE L'ASSURANCE FFN (résumé du contrat AXA Courtage n° 5403122 G)
1/ La garantie Responsabilité Civile

Chaque licencié est garanti pour les obligations qui pourraient peser sur lui de réparer un dommage subi par autrui à la suite d'un événement dont il est responsable, directement ou indirectement, dommage provoqué au cours de la pratique de la natation ou de tout autre activité exercée dans le cadre de la natation.

GARANTIES	MONTANTS	FRANCHISES
Dommages corporels	9 146 941 € par sinistre	Néant
Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 048 980,30 € par sinistre	152,45 € par sinistre
Dommages immatériels non consécutifs	457 347,05 € par sinistre	1 524,49 € par sinistre
Défense Pénale et Recours	15 244,90 € par sinistre	Pour tout recours supérieur à 152,45 €

Sont principalement exclus :

- Les risques normalement soumis à assurance obligatoire (automobile, incendie, dégâts des eaux...),
- Les amendes,
- Les vols commis dans les locaux dont les assurés sont propriétaires ou occupants,
- Les dommages résultant des sports à risque suivants : boxe, catch, spéléologie, plongée sous-marine, motonautisme, sports aériens, alpinisme, hockey sur glace, bobsleigh.

2/ La garantie "Individuelle Accident"

Chaque licencié bénéficie d'une garantie de base intervenant en cas d'atteinte corporelle non intentionnelle de sa part, provenant de l'action imprévue et soudaine d'une cause extérieure. Le licencié peut choisir d'y renoncer (question 1 au recto) ou, au contraire, de souscrire une garantie (option complémentaire) lui permettant d'obtenir des montants plus importants (question 2 au recto). Sont principalement exclus : les maladies chroniques, les faits intentionnelles du bénéficiaire (suicidé...), les accidents résultant de la pratique de sports à risque (cités ci-dessus).

Montants de garanties :

NATURE DES DOMMAGES	GARANTIE BASE	OPTION COMPLÉMENTAIRE 1	OPTION COMPLÉMENTAIRE 2	FRANCHISE
Décès (capitale payable aux ayants droit de la victime)	7 622,45 € pour les moins de 16 ans	7 622,45 € pour les moins de 16 ans	7 622,45 € pour les moins de 16 ans	néant
	15 244,90 € pour les plus de 16 ans	30 489,80 € pour les plus de 16 ans	45 734,71 € pour les plus de 16 ans	
Invalidité permanente totale ou partielle	22 867 €	30 489,80 €	45 734,71 €	néant
Frais médicaux	150 % du tarif de convention de la Sécurité Sociale	250 % du tarif de convention de la Sécurité Sociale	400 % du tarif de convention de la Sécurité Sociale	néant
Frais optique et dentaire	304,90 € par sinistre	609,80 € par sinistre	914,69 € par sinistre	néant
Frais de remise à niveau scolaire	30,49 € par jour, max. 365 jours	30,49 € par jour, max. 365 jours	30,49 € par jour, max. 365 jours	10 jours
Interruption de stage FFN	50 % d'une inscription à un nouveau stage FFN (max. 200 €)	50 % d'une inscription à un nouveau stage FFN (max. 200 €)	50 % d'une inscription à un nouveau stage FFN (max. 200 €)	néant
Remboursement cotisation club	néant	Maximum 152,45 €	Maximum 304,90 €	néant
Indemnités journalières	néant	15,24 € par jour, max. 365 jours	30,49 € par jour, max. 365 jours	15 jours
Assistance rapatriement	oui	oui	oui	
Prime TTC	incluse dans la licence	22,87 €	38,11 €	

Renseignements et déclarations de sinistre :

MARSH - Tél. 0 810 359 359 (numéro AZUR) ou 01 46 39 78 01. Fax. 0 810 000 205 ou 01 41 34 51 00.

ASSISTANCE RAPATRIEMENT : composer le 01 55 92 40 00. Attention : aucune prestation d'assistance ne pourra être prise en charge sans l'accord préalable d'AXA ASSISTANCE.

Ce document n'est qu'un résumé du contrat d'assurance AXA courtage n° 5403122G. Il n'est par conséquent pas contractuel.

Une notice d'information complète est à la disposition du licencié sur simple demande auprès de la FFN.

148, avenue Gambetta, 75980 PARIS Cedex 20, ou sur le site www.ffnatation.org.